

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 MAI 2026

DELIBERATION 001/0521

Le jeudi 21 mai 2026 à 14h30, le Conseil d'Administration de la SCIC HLM « AB Habitat », s'est réuni sur convocation de la Présidente, **Madame Nessrine MENHAOUARA**, au Siège Social situé 203-207 rue Michel Carré à Bezons.

En qualité d'Administrateur,

Étaient présent(e)s :

- **M. ATTAR**, représentant permanent de « LES COOP' HLM DEVELOPPEMENT »,
- **S. BLONDEL** représentant permanent de la Caisse d'Épargne Île-de-France,
- **N. BOUGEARD** partenaire socio-économique,
- **V. BRETIN** représentant permanent d'ACTION LOGEMENT,
- **R. CHEKHAB** représentant des salariés,
- **K. CUVILLIER** représentant permanent de la Ville de Bezons,
- **G. FRESNEAU** partenaire socio-économique,
- **N. GORI** représentant des locataires,
- **M. GUEHILIZ** représentant des locataires,
- **V. LAUGIER** partenaire socio-économique,
- **N. MENHAOUARA** partenaire socio-économique,
- **G. MOTHRON** représentant permanent de la Ville d'Argenteuil,
- **N. METREF** partenaire socio-économique,
- **C. ROBION** partenaire socio-économique,

Était présent à distance :

- J.M. ROYO partenaire socio-économique,

Était excusé :

- **P. DOUCET** partenaire socio-économique,

En outre, 15 administrateurs sont présents dont 1 à distance, le quorum étant donc atteint, le Conseil d'Administration peut ainsi valablement délibérer.

NON-RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE MME VIRGINIE CHAPUT DIRECTRICE GENERALE PAR INTERIM

Mme. Virginie CHAPUT exerce les fonctions de Directrice générale par intérim de la Coopérative AB HABITAT depuis le 1^{er} mars 2025.

D'abord nommée en qualité de Directrice générale déléguée par délibération 001/1605 du 16 mai 2024 pour une durée d'un an, elle a été nommée Directrice générale par intérim pour une durée de quinze mois par délibération du 13 février 2025, soit jusqu'au 31 mai 2026.

Cette délibération précise qu'au terme de cette période, ce mandat pourra être renouvelé par délibération du Conseil d'administration.

I. Non-renouvellement du mandat

La Présidente propose au Conseil d'administration de ne pas renouveler le mandat de Mme Virginie CHAPUT, parvenant à expiration le 1^{er} juin 2026, en qualité de Directrice générale de la Société.

Le Conseil d'administration décide à la majorité de ne pas renouveler le mandat de Madame Virginie CHAPUT, parvenant à expiration le 1^{er} juin 2026, en qualité de Directrice générale de la Société.

II. Conséquences du non-renouvellement du mandat

Mme Virginie CHAPUT cessera d'exercer les fonctions de Directrice générale d'AB Habitat à compter du 1^{er} juin 2026.

Elle est tenue de restituer à cette date, entre les mains de son successeur, l'ensemble des moyens mis à sa disposition par la Société pour l'exercice de ses fonctions, et notamment :

- véhicule de fonction
- téléphone portable
- ordinateur portable
- les moyens d'accès aux locaux de la société
- la carte bancaire

Il lui est interdit d'accéder et de prendre connaissance de toutes données appartenant à la Société auxquelles elle pourrait avoir accès de quelque manière que ce soit et de se maintenir dans le système d'information de la Société à compter de la date de la fin de son mandat.

Par délibération du 13 février 2025, le Conseil d'administration a décidé qu'en cas de non-renouvellement de son mandat, il serait attribué à Madame CHAPUT une **indemnité de départ** égale à deux mois de rémunération par année entière d'ancienneté, entendue de date à date, dans la limite de vingt-quatre mois de rémunération, étant précisé que les services exercés par Madame CHAPUT au titre du mandat de Directrice générale déléguée seront pris en compte pour le calcul de son ancienneté.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente du Conseil d'Administration



Nessrine MENHAOUARA